



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **1^{er} octobre 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90095**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du lot 4 586 816, situé au 36, allée Marianne, dans la zone F-83, vise la construction l'ajout de deux bâtiments complémentaires de plus sur un terrain. L'article 6.5 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un seul bâtiment complémentaire est autorisé pour accompagner un chalet de villégiature. Sur le lot 4 586 816, il y a présentement trois bâtiments complémentaires. Les éléments dérogoires sont donc :

- L'ajout d'une remise alors que le nombre de bâtiments complémentaires maximum est déjà atteint sur le lot 4 586 816 ;
- L'ajout d'une piscine creusée alors que le nombre de bâtiments complémentaires maximum est déjà atteint sur le lot 4 586 816.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 15^E JOUR DE SEPTEMBRE 2025



Greffière,
Mélanie Poirier